

14ème législature

Question N° : 102418	De Mme Marianne Dubois (Les Républicains - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >programmes	Analyse > devoir de mémoire. concours national de la résistance et de la déportation. perspectives.
Question publiée au JO le : 07/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le concours national de la Résistance, créé en 1961 à l'initiative d'associations d'anciens résistants et déportés. Depuis cette date, environ un million et demi d'élèves, âgés aujourd'hui de 15 à plus de 70 ans, y ont participé, selon un rapport du ministère de l'éducation nationale de 2015. Toutefois, ce concours, sur lequel 43 000 élèves se sont penchés en 2016, connaît un manque d'intérêt auprès des élèves de troisième. Ainsi, la participation varie selon les régions et il semble que le Sud-Ouest et l'Est soient les plus représentées. Alors que le concours a été revu en 2016, elle lui demande quelles mesures complémentaires elle entend prendre afin d'endiguer cette perte d'intérêt et surtout pour pallier la raréfaction des grands témoins de cette période, susceptibles de participer aux jurys, étant précisé que ce concours permet d'entretenir le devoir de mémoire auprès des jeunes citoyens français.